

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 V. 115** Vœu relatif à l'attribution du marché d'animation de la « Forge de Belleville » en faveur de « La Caserne Ephémère ».

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'attribution du marché d'animation de la « Forge de Belleville » à l'association « La Caserne Ephémère » ;

Considérant le vœu relatif à la « Forge de Belleville » adopté au Conseil de Paris des 14 et 15 mai 2012 ;

Considérant les deux réunions de travail à l'initiative de l'association « La Caserne Ephémère » avec TRACES, ex-titulaire du marché d'animation, afin d'évoquer les pistes de partenariat possibles entre les deux structures, notamment autour de l'atelier « Enfant - Parent », qui n'a d'ailleurs plus lieu sur le site de la « Forge » depuis plus d'un an ;

Considérant les deux volets structurants du marché d'animation de « La Forge » - inscrits très clairement dans le cahier des charges initial de la Ville de Paris, à savoir une action d'animation de quartier et l'attribution d'ateliers d'artistes dans le cadre de résidences temporaires ;

Considérant le travail déjà engagé par « La Caserne Ephémère » et les contacts pris à son initiative avec l'équipe de développement local, les AAB (Ateliers d'Artistes de Belleville), les galeries de quartier, les collectifs d'artistes et considérant également le projet de « La Caserne Ephémère » en faveur des jeunes publics, des enfants du quartier et notamment des scolaires ;

Considérant, par ailleurs, l'expérience de l'association « La Caserne Ephémère » qui a su tisser, au cours de ses initiatives passées, un véritable réseau de proximité ;

Considérant la qualification prochaine en normes ERP (Etablissement Recevant du Public) du site de « La Forge » qui pourra accueillir les publics les plus divers, à commencer par les habitants du quartier avec l'organisation d'ateliers de pratiques amateurs et de découvertes des pratiques artistiques ;

Considérant l'engagement de « La Caserne Ephémère » à mener un travail hors les murs avec les habitants et les associations durant toute la période des travaux, à partir d'expositions en appartement, de partenariats avec les galeries de quartier, etc. ;

Considérant le projet de « La Caserne Ephémère » qui prévoit la mise en place d'une Commission transparente et pluraliste pour l'attribution de vingt ateliers d'artistes ;

Sur la proposition de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- l'intégralité des ateliers pouvant accueillir des artistes sur les lieux de « La Forge » puisse faire, dès septembre 2012, l'objet d'un examen en commission - commission plurielle composée d'élus, de représentants de la Direction des Affaires Culturelles, d'artistes et de professionnels indépendants,
- « La Caserne Ephémère », attributaire du marché depuis le mois de mai 2012, présente son projet en Conseil de quartier dès le début du mois de septembre et poursuive la démarche de co-construction avec les associations et les habitant(e)s,
- qu'une information soit diffusée sur le calendrier des travaux dans les parcelles avoisinantes et leur impact sur la réouverture du site de « La Forge » au public,
- que la Ville de Paris accompagne l'association TRACES dans la recherche de locaux à Paris, en privilégiant dans la mesure du possible, le 20e arrondissement et en particulier le quartier de Belleville, permettant notamment la poursuite de l'atelier « enfant - parent ».